

FICHE DE PRE-INSCRIPTION

DANS LES STRUCTURES DE LA PETITE ENFANCE

1/ RENSEIGNEMENTS

▪ Nom (et Prénom) de l'enfant (né ou à naître) :

Date et lieu de naissance / date de naissance prévisionnelle :

▪ Domicile, impérativement sur Brétigny :

Adresse :

Téléphone : Mail : @

▪ Noms, prénoms et coordonnées des responsables de l'enfant / du foyer :

Responsable 1 : Téléphone Portable :

Né(e) le : à Mail : @

Responsable 2 : Téléphone Portable :

Né(e) le : à Mail : @

▪ Profession des responsables :

1 : Employeur :

Téléphone : Ville :

2 : Employeur :

Téléphone : Ville :

▪ Autres enfants dans le foyer (les familles ayant déjà eu une place en structure ne seront pas prioritaires)

Noms, prénoms et années de naissance :

.....

.....

▪ N° d'allocataire CAF : _ _ _ _ _ **Êtes-vous véhiculé ?** oui non

2/ LES DOCUMENTS A PRESENTER (en photocopie)

Attestation CAF (avec composition du foyer, adresse et numéro d'allocataire)

Attestation vitale *

Derniers avis d'impôts sur les revenus *

Deux justificatifs de domicile (Attestation assurance habitation et Quittance de Loyer ou facture EDF/eau)

Trois derniers bulletins de salaire (ou justificatif d'emploi pour les nouveaux emplois ou de formation)

ou compte du résultat d'exploitation (pour les professions libérales) *

Acte de naissance de l'enfant ou livret de famille complet

*des deux parents

3/CHOIX DU MODE DE GARDE – Accueil régulier ou Occasionnel

Les dossiers sont étudiés par ordre de date d'arrivée et selon les disponibilités des structures.

☐ ACCUEIL REGULIER

Etant précisé que les entrées sont calées sur le calendrier scolaire et s'effectuent principalement en septembre, octobre de chaque année pour les enfants âgés d'au moins 4 mois.

Date de placement souhaité (pas avant les 4 mois de l'enfant) :

	JOURS DE GARDE***	HORAIRES	INDIQUEZ LE NOMBRE DE SEMAINES DE GARDE****
LUNDI			
MARDI			
MERCREDI			
JEUDI			
 VENDREDI			

*** cocher les cases

**** 52 semaines d'une année civile moins vos congés annuels et RTT

	MULTI-ACCUEIL « Les Petits Pas »	MULTI-ACCUEIL « Graine de Malice »	Service d'accueil Familial « Clair de Lune »
Horaires d'ouverture	7h15-19h00	7h30-19h00	7h30-19h00 Les demandes à 7h feront l'objet d'une étude particulière
Adresses	Maison de l'enfance 30 avenue Normandie Niemen	5 avenue Edouard Branly	Maison de l'enfance 30 avenue Normandie Niemen
Accueil	Accueil au sein de la structure collective par des auxiliaires de puériculture		Accueil au domicile d'une assistante maternelle agréée <u>employée par la mairie</u>
Conditions d'accès	<u>Structures accueillant :</u> •pour la rentrée de septembre les enfants âgés de 4 à 9 mois pour les sections des « Bébé » •pour les autres sections, en fonction des places disponibles		4 jours minimum par semaine
CHOIX DE LA FAMILLE**			

** mettre un numéro pour préciser le choix de la structure par ordre de préférence de 1 à 2, 3

4/ OBSERVATIONS ET SOUHAITS

.....

.....

.....

.....

.....

❑ ACCUEIL OCCASIONNEL – JARDINS D'ENFANTS/EDUCATIFS

Date de placement souhaité (pas avant les 15 mois de l'enfant) :

- Pour la halte-garderie, le nombre d'heures de placement est fonction des disponibilités des structures, il est de 8 heures par semaine maximum, permettant un accueil pour une heure ou deux, une demi-journée ou une journée continue, hors vacances scolaires.
- Pour les jardins d'enfants/éducatifs l'accueil s'effectue 2 matinées fixes par semaine durant toute l'année scolaire.

	Halte-garderie « Les Petits Pas »	Halte-garderie « Graine de Malice »	Halte-garderie « La Fontaine »	Jardin éducatif « Auriol »	Jardin d'enfants « Orme Fourmi »
Lieu	Maison de l'enfance 30, avenue Normandie Niemen	5, avenue Edouard Branly	10, allée des Cèdres (Centre social La Fontaine)	Accueil Périscolaire 4 rue de la Croix Louis	Centre de Loisirs 34 rue du Guet St-Pierre
Conditions d'accès	Enfants d'au moins 15 mois			Enfants d'au moins 2 ans	
Jours et horaires	Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00		Lundi, mardi et jeudi De 8h45 à 17h15 Vendredi matin de 8h30 à 11h45	Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 11h30	Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 11h30
Choix de la structure**					

** mettre un numéro pour préciser le choix de la structure par ordre de préférence, de 1 à 2, 3, 4, 5

ATTENTION

LA DEMANDE DE PRE-INSCRIPTION NE SERA DÉFINITIVE QU'A RÉCEPTION DE L'ACTE DE NAISSANCE PAR LE SERVICE, LE CAS ÉCHÉANT, ELLE SERA ANNULÉE.

LA RÉSIDENCE SUR BRÉTIGNY-SUR-ORGE DOIT ÊTRE EFFECTIVE AU MOMENT DE LA COMMISSION D'ATTRIBUTION DES PLACES EN MARS DE L'ANNÉE EN COURS POUR L'ACCUEIL RÉGULIER ET AU MOMENT DE L'INSCRIPTION POUR L'ACCUEIL OCCASIONNEL.

TOUT CHANGEMENT AU DOSSIER DEVRA ÊTRE NOTIFIÉ, LA COMMISSION D'ADMISSION POURRA REVOIR SA DÉCISION EN CAS DE CHANGEMENT DE SITUATION NON SIGNALÉ (EMPLOI, BESOIN DE GARDE, ETC)

CONFORMEMENT AU RÉGLEMENT, TOUT REFUS A UNE PROPOSITION DE PLACE D'UNE STRUCTURE ENTRAÎNERA L'ANNULATION DU DOSSIER.

4/ OBSERVATIONS ET SOUHAITS

.....

.....

.....

.....

.....

.....